



**AIDES**

**AUX ENTREPRISES**

# Aide aux projets de l'Économie Sociale et Solidaire

Développer  
l'entrepreneuriat  
et la création  
d'emplois ESS  
sur le territoire

## Qu'est-ce que l'ESS ?

Le terme d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de **coopératives, mutuelles, associations ou fondations**, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un **principe de solidarité et d'utilité sociale**. Il concerne tant la création de structures que les développements.

## Qu'est-ce que l'aide à l'ESS ?

C'est un dispositif financier mis en place par Lannion-Trégor Communauté dont l'objectif est de **développer l'entrepreneuriat et le maintien ou la création d'emplois ESS sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté**.



## Bénéficiaires

**Structures de l'Économie Sociale et Solidaire, existantes ou en création**, sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

## Conditions d'éligibilité

- > **Caractère novateur** des actions proposées
- > **Projet à vocation économique**

## Typologie des projets

### CRÉATION



**Création**  
d'emploi(s)



Coûts de fonctionnement (RH) **éligibles**

ou

### DÉVELOPPEMENT



**Maintien ou création**  
d'emploi(s)



Coûts de fonctionnement (RH) **non éligibles**

# Les investissements éligibles

## TRAVAUX IMMOBILIERS



- > Mise aux normes
- > Accessibilité
- > Embellissement intérieur et extérieur
- > Sécurité
- > Second œuvre
- > Isolation extérieure
- > Menuiseries

## ÉQUIPEMENTS



- > Mobilier
- > Matériel de production
- > Matériel de manutention

## INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES ET IMMATÉRIELS



- > **Matériel numérique\***  
(vidéo-projecteur, imprimante, écran)
- > Création / développement d'un **site internet marchand**
- > **Communication**  
(enseigne...)

*\* Ordinateurs et consommables non éligibles*





## Montant de l'aide

ou

Pour une création



**80 %**  
du coût total  
de l'étude de  
faisabilité

Pour un développement



**50 %**  
du coût total de  
l'investissement  
HT



Subvention  
plafonnée à  
**5 000 €\***

*\* En cas de fonds européens  
ou toute autre aide publique,  
l'intensité de l'aide pourra être  
réévaluée en fonction de la  
réglementation en vigueur.*

# Les étapes pour l'obtention de l'aide

## 1 / LETTRE D'INTENTION



Toute dépense réalisée avant la lettre d'intention ne sera pas éligible (aide non rétroactive).

## 2 / ACCUSÉ DE RÉCEPTION (AR) DE LA LETTRE D'INTENTION



Dès réception de l'AR, l'entreprise peut engager des dépenses.

## 3 / MISE EN RELATION AVEC L'ADESS OUEST CÔTES D'ARMOR POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE SUBVENTION



**Pièces à produire :**

- > Dossier de demande de subvention complété
- > Devis descriptifs
- > RIB
- > Statuts de l'organisme
- > Copie de l'élection ou de la nomination de son représentant légal
- > Date de parution au JO
- > Structures existantes : bilan de l'année N-1
- > Attestation de minimis

*Le dossier devra être déposé à l'Adess dans les six mois à compter de l'AR.*

## 4 / MONTANT DE LA SUBVENTION VOTÉ PAR LES ÉLUS DE LTC



L'organisme est informé par courrier de la décision du bureau exécutif de LTC :

- > Copie de la délibération
- > Conventions à retourner signées à LTC

## 5 / L'ORGANISME A TROIS ANS (MAXIMUM) POUR RÉALISER SES INVESTISSEMENTS



## 6 / VERSEMENT DE LA SUBVENTION EN UNE FOIS SUR PRÉSENTATION DES JUSTIFICATIFS



Le montant de la subvention est recalculé en fonction des dépenses réellement réalisées. Le montant maximum versé ne pourra pas dépasser le montant voté par les élus.

## Une question ? Contactez-nous !

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**Lannion-Trégor Communauté**

Tél. 02 96 05 09 00  
dev-eco@lannion-tregor.com

.....

Dispositif co-financé  
par la Région Bretagne  
et Lannion-Trégor Communauté



**LANNION-TRÉGOR**  
**COMMUNAUTÉ**  
**LANNUON-TREGER**  
**KUMUNIEZH**

*Aide soumise à la réglementation des minimis*

### Lannion-Trégor Communauté

Rue Claude Chappe | 22300 Lannion  
[www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)

